

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-31

Séance du lundi 30 mars 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 mars 2026 par M. Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

Représentée : Caroline Sauer par Cloé Dimier.

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-31 : Autorisation donnée au maire de signer la convention liant la commune à l'association Mix'Arts pour la tenue de la deuxième édition du festival Bien l'Bourgeon.

Monsieur le Maire rappelle que, suite au bilan tiré de la première édition du Festival Bien l'Bourgeon, le conseil municipal, dans sa séance du 10 juillet 2025, a validé (délibération 2025-65) le fait que la commune accueille à nouveau en 2026 ledit festival. Cette deuxième édition aura lieu du 3 au 5 juillet 2026.

Il convient de renouveler la convention liant l'organisateur (association Mix'Arts) et la commune, la convention initiale, signée pour une année, prévoyant la possibilité d'une telle reconduction de l'événement.

La commission Tourisme ayant mené le nécessaire travail d'actualisation de la convention initiale en concertation avec les responsables de Mix'Arts, après validation des deux parties, monsieur le Maire, après avoir explicité les éléments essentiels du texte en question, sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la signer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne l'autorisation au Maire de signer ladite convention.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 BLANC ou NUL : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 30 mars 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 31/03/2026

et affichée et publiée le 31/03/2026